

## Benoît Vennin spécialiste en protection des forêts

Au travers de la société Arole PFB, Benoît Vennin est devenu le référent français pour le monde forestier en protection des massifs. Ses missions ? Regrouper l'offre existante, la redistribuer aux distributeurs et applicateurs, démarcher les firmes pour combler ou compléter les usages, conseiller les fabricants et les responsables techniques. Au final, un rôle d'interface combinant technique et commercial. **CHANTAL URVOY**

Quand en 1985, Dupont de Nemours vend son activité zones non agricoles (ZNA) à Roussel-Uclaf, Benoît Vennin, alors responsable régional pour le Grand Ouest, ne suit pas.

Avec un collègue, il décide de créer une société spécialisée dans les produits phytosanitaires pour les massifs forestiers. Son nom : Arole, nom commun du pin cembro, résineux de haute montagne. « Aucune firme n'était vraiment spécialisée sur ce segment et l'offre était dispatchée », raconte Benoît Vennin, aujourd'hui DG d'Arole PFB.

### Un rôle d'interface

Très vite, Arole PFB devient une interface entre les firmes et la distribution.

« Le marché forestier étant un segment de niche, les firmes préfèrent nous confier la mise en marché de leurs produits. Elles comptent également sur nous pour avoir un avis sur ceux-ci. »

Ses clients ? Les coopératives forestières françaises, les applicateurs (pépiniéristes et exploitants forestiers principalement) mais également la distribution agricole et non agricole. Chacun représente environ un tiers des ventes. Arole PFB stocke les produits livrés par ses fournisseurs et les oriente vers les clients via des transporteurs. Côté salariés, l'activité repose aujourd'hui sur deux personnes.

« Étant les seuls spécialisés en protection sanitaire forestière, nous avons un rôle de conseil important auprès des professionnels de la forêt tels que les responsables techniques de l'ONF, ceux du Département



### BIO EXPRESS BENOÎT VENNIN

**1978** : Diplômé de l'École d'horticulture d'Antibes (Alpes-Maritimes).

**1982-1985** : Responsable régional Grand Ouest chez Dupont de Nemours à Angers (Maine-et-Loire).

**1985** : Création de la société Arole PFB, à Mossy-Cramayel (Seine-et-Marne), spécialisée dans la protection phytosanitaire des massifs forestiers.

**Depuis 1985** : Directeur général d'Arole PFB.

Santé des Forêts, les experts forestiers. Nous avons peu de relations avec les clients finaux. »

### Une gamme spécifique

Au départ, la gamme des produits était surtout composée d'herbicides et de quelques insecticides. Aujourd'hui, l'offre est complètement inversée avec 50 % du chiffre d'affaires en insecticides. Le nombre d'herbicides a fortement réduit en raison des pressions environnementales importantes, notamment Ecophyto. S'y ajoutent

quelques fongicides et un répulsif gibier.

« Quand aucun produit des firmes présentes en France ne correspond à la demande du marché, je les sollicite pour une extension d'usage, explique le spécialiste. Si besoin, nous démarchons des fabricants étrangers pour qu'ils déposent une AMM en France. » Mais en protection des massifs forestiers, on utilise peu de produits phytosanitaires, seulement en cas de problèmes importants. D'où une offre des fournisseurs peu développée. Conséquence :

une dizaine de produits représente aujourd'hui 80 % du chiffre d'affaires, rendant ainsi la société très sensible et dépendante des retraits et nouvelles AMM.

**Un répulsif gibier qui monte en puissance**  
Ainsi, depuis fin 2007, Benoît Vennin commercialise la spécialité Arbinol B, un répulsif

selectif des végétaux. Il est peu ou pas efficace sur les lapins et lièvres, mais ce sont les cervidés qui causent le plus de dégâts aux arbres et arbustes. Arbinol B s'utilise en forêt et en pépinière, sur les plants au moment des plantations par pulvérisation, trempage dans un seau ou bien badigeonnage plant par plant.

### « NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES DÉPEND FORTEMENT DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE. »

gibiers produit par Stähler, une société allemande.

« Les firmes s'intéressent peu au marché des répulsifs car il est difficile de trouver des principes actifs suffisamment efficaces

et mélangé à un support blanc sélectif des végétaux. Il est peu ou pas efficace sur les lapins et lièvres, mais ce sont les cervidés qui causent le plus de dégâts aux arbres et arbustes. Arbinol B s'utilise en forêt et en pépinière, sur les plants au moment des plantations par pulvérisation, trempage dans un seau ou bien badigeonnage plant par plant.

arbrisseaux. Arbinol B s'utilise en forêt et en pépinière, sur les plants au moment des plantations par pulvérisation, trempage dans un seau ou bien badigeonnage plant par plant.

« Nous avons également quelques demandes pour les arbres fruitiers et les jeunes vignes avant production. » 3 000 ha sont ainsi traités chaque année, soit un chiffre d'affaires de 200 000 € sur un total de 1 M€.

### Le fomes des résineux, un nouveau marché pour Arole PFB ?

« Malgré l'impact important de la réglementation sur notre activité, bon an mal an, il y a toujours quelques nouveautés – produits, réglementations ou parasites – qui nous permettent de la maintenir. » C'est le cas actuellement avec un nouveau produit contre le fomes des résineux, champignon pathogène capable de provoquer d'importants troubles de gestion dans les peuplements résineux, et donc des pertes économiques considérables. « Il faut absolument traiter les souches fraîches au moment de la coupe du bois pour éviter

l'infection de celles-ci et la transmission aux arbres voisins sains via les racines. » Les engrais à base de bore et d'urée utilisés pendant des années sont interdits depuis le 24 avril 2013. « Nous venons d'obtenir l'AMM en France pour le Rotstop, préparation biologique à base de champignon antagoniste du fomes, déjà homologué en Finlande. Ce produit va permettre de répondre à un problème phytosanitaire majeur des forêts françaises. » À condition toutefois que les gestionnaires des massifs forestiers prennent conscience de l'importance de traiter en préventif. L'avenir pour Benoît Vennin, proche de la retraite, c'est aussi de dénicher un passionné de la protection des forêts comme lui, pour prendre la relève, ou bien de s'associer à une structure plus importante à laquelle pourrait s'adosser Arole PFB. Un défi peut-être aussi important que le maintien de son chiffre d'affaires !

**PHYTOMA**  
La santé des végétaux

Qualité sanitaire des grains

## Chaque mois, retrouvez la publication de référence pour tous les acteurs professionnels de la protection des plantes

**A partir de 84,90 € seulement**

### 4 bonnes raisons de vous abonner à la nouvelle formule de PHYTOMA

- Vous disposez chaque mois de la seule publication en langue française de veille technologique, scientifique sur la santé végétale.
- Vous bénéficiez d'une veille réglementaire et sur les AMM régulière, complète, synthétique sans équivalent et extrêmement précieuse.
- Profitez de toute l'expertise du comité de rédaction de PHYTOMA animé par une équipe d'experts réputés qui garantit la validité et la fiabilité des informations et solutions publiées.
- Accédez à une vision multisectorielle et transversale des métiers de la protection des végétaux.

**PHYTOMA** Bulletin d'abonnement

La santé des végétaux

**OUI, je m'abonne à Phytoma pour :**

1 an, 10 numéros au prix de 84,90 € au lieu de 120 € (prix de vente au numéro) soit plus de 33 % d'économie

2 ans, 20 numéros au prix de 150 € au lieu de 240 € (prix de vente au numéro) soit 38 % d'économie

**Je souhaite recevoir mon abonnement à cette adresse :**

NOM \_\_\_\_\_ Pr \_\_\_\_\_ Mlle \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

SOCIÉTÉ \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

Préférence de l'envoi :  Hebdo  Trimestriel  Annuel

\_\_\_\_\_ COMPTE \_\_\_\_\_ 715FPV

**Je vous règle aujourd'hui € par :**

Chèque bancaire à l'ordre de Phytoma

Carte bancaire \_\_\_\_\_

Cryptogramme (obligatoire) \_\_\_\_\_ (à compléter en fonction du mode de paiement)

Date d'expiration \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Je régle à réception de facture.

Les abonnements (annuels) sont renouvelés automatiquement si vous ne nous en avisez pas au moins 30 jours avant l'expiration de votre abonnement. Nous nous réservons le droit de modifier les tarifs de nos publications sans préavis.

**POUR VOUS ABONNER, VOUS AVEZ LE CHOIX :**

► Par courrier : renvoyer ce bulletin dûment complété et accompagné de votre règlement à : Phytoma - Libre réponse n° 29606, 75482 Paris Cedex 10

► Par téléphone : 01 40 22 79 85 ► Par fax : 01 40 22 70 37

► Par internet : [www.abonnement-phytoma.com](http://www.abonnement-phytoma.com)